

EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
DOUR & STERIOU BREIZH
6 RUE-STRAED PEN AR CREAC'H
29200 BREST

Direction de l'Ecologie Urbaine
Division Rade, ressources et usages de l'eau

À l'attention de Mickaël RAGUENES
Animateur territorial Finistère

N/Réf. : PM/HB – DEU-2021. ¹⁵⁷
Dossier suivi par Philippe MASQUELIER
02.98.33.56.72.
philippe.masquelier@brest-metropole.fr

Le / 1 FEV. 2021

Objet : votre alerte sur la tenue des chantiers de rénovation énergétique à Pen ar Creac'h et à Lambézellec, sur la commune de Brest.

Monsieur,

Votre courriel du vendredi 15 janvier, concernant une pollution aux particules de plastiques liées aux chantiers de rénovation énergétique de bâtiments, a retenu toute notre attention.
Vous vous étonnez notamment que les pratiques, sur ce type de chantier, évoluent trop lentement.

Votre précédent signalement de novembre 2020, puis ce dernier en janvier, ont donné lieu à un balayage des voiries.

Nous avons par ailleurs sollicité Brest métropole Habitat, qui nous a fait savoir qu'un rappel à la bonne tenue du chantier a été transmis aux deux sociétés qui effectuent les travaux concernés, par l'envoi d'un courrier en recommandé.

Brest métropole souhaite qu'une démarche de progrès et de montée en compétence rapide sur les chantiers de rénovation thermique ait lieu :

- pour que ces chantiers, emblématiques du programme d'actions du plan climat territorial, ne nuisent pas en d'autres points à l'environnement (eau, air,...) par des pratiques mal encadrées et très impactantes,
- pour que ces pratiques n'annulent pas les effets du programme que nous construisons par ailleurs avec de nombreux partenaires du territoire, pour réduire la pollution des milieux aquatiques par les matières plastiques, et à laquelle nous vous savons très sensibles.

Dans ce cadre, une rencontre technique avec Brest métropole Habitat est programmée très prochainement afin de faire le point sur les freins ou difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques à moindre impact, comme nous avons pu leur suggérer dès février 2020, ainsi que dans le contrôle du chantier. Ce sera également l'occasion d'échanger sur l'avancement de la mise en place de la charte pour un chantier à faibles nuisances, qui devra faire l'objet d'une contractualisation avec les entreprises prestataires sur les nouveaux chantiers du bailleur social, ce qui n'était pas encore le cas pour les précédents marchés de travaux.

Hôtel de métropole / Meurgêr ha kêr
24, rue Coat-ar-Guéven / 24, straed Koad ar Gevenn
CS 73826 • 29238 Brest Cedex 2 • +33 (0)2 98 33 50 50
contact@brest-metropole.fr • brest.fr

La bonne application de ces dispositions, dans le contexte nouveau de la rénovation énergétique, passe par la sensibilisation et la formation des entreprises afin que les professionnels du bâtiment mettent en place des dispositions préventives, efficaces et sûres.

Cela passe aussi par la mobilisation de tous les acteurs du territoire, pour que chaque maître d'ouvrage renforce son niveau d'exigence environnementale, y compris par un contrôle des pratiques sur le terrain.

Brest métropole est attentive aux initiatives prises dans ce sens et y participe.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.

Pour le Président,

Le vice-président délégué,
Plan Climat Air Énergie Territorial
Glen DISSAUX



La vice-présidente déléguée,
Eau et Assainissement
Véfa KERGUILLEC

